

Vote un crédit de 31,660 francs pour le paiement des indemnités dues aux propriétaires et locataires expropriés pour les travaux de rectification du chemin de grande communication n° 9.

Sur le rapport présenté par M. Leloir au nom de la commission de la voirie :

Adopte l'état des offres à faire aux propriétaires et locataires expropriés pour les travaux de redressement du chemin vicinal n° 8.

Approuve la réception des travaux de pavage de la place de la Patrie et vote un supplément de crédit de 915 fr. 85 pour solder la dépense.

Adopte les conclusions du rapport relatif à la création d'aqueducs latéraux en avant des écoles : rue Pierre-de-Roubaix et boulevard d'Halluin ; ces conclusions sont : 1° Qu'il y a lieu d'engager la société en participation des écoles à exécuter, suivant les termes de son contrat et des règlements, des aqueducs latéraux en face des bâtiments d'école rue Pierre-de-Roubaix et de semblables travaux ont été exécutés par d'autres riverains ; 2° De surseoir à la construction des aqueducs latéraux au boulevard d'Halluin et de prendre acte de la proposition de la société en participation des écoles qui consiste à faire, à frais communs, un aqueduc central lorsqu'elle en sera requise.

Rejette la demande du consistoire protestant formée pour obtenir la construction d'un mur de clôture en échange de l'abandon à la ville d'une parcelle de terrain, rue de Soubise.

Sur le rapport de M. Delepoite-Bayart,

Emet le vœu qu'un bornage des chemins vicinaux, soit fait sous le plus bref délai possible.

Sur le rapport de la commission des finances, présenté par M. Paulin-Richard,

Approuve le projet de cahier des charges dressé pour la réalisation immédiate de l'emprunt de 500,000 fr.

Ajourne la demande de patrimonialisation d'un immeuble appartenant aux hospices et formée par M. Boulanger.

Sur le rapport de la commission des eaux, présenté par M. J. Quint,

Approuve : 1° le procès-verbal de réception définitive des travaux de maçonnerie de l'usine de Bousbecque ; 2° le compte-rendu du service des eaux de la Lys pendant l'exercice 1877.

Le Conseil s'ajourne à samedi, 20, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Secrétaire,  
J. QUINT.

La Société Industrielle du Nord se réunira à Lille, lundi 22 juillet, à trois heures.

Voici son ordre du jour :

1° Correspondance.  
2° Présentation de nouveaux membres.  
3° Distribution des jetons de lecture et des jetons de présence acquis au 30 juin 1878.

COMMUNICATIONS :  
4° M. Goguel. — Rapport au nom du Comité de la filature sur l'ouvrage de M. Soret : « Revue analytique des tissages anciens et modernes ».

5° M. Ladureau. — Note sur l'influence de l'époque de l'enfouissement des engrais.

6° M. Ganche. — Compte-rendu du Congrès international de numérotage tenu à Paris le 25 juin.

7° M. Dubar. — Les grands travaux publics dans le Nord : 2° partie, les canaux.

8° Objets divers.

M. Paul Six, élève de philosophie au Collège de Roubaix, vient d'être reçu bachelier-ès-lettres.

Une conférence sur le siège de Belfort sera donnée dimanche à 8 heures du soir, dans la salle des fêtes de la Mairie, par M. Edmond Gambier, homme de lettres, officier de réserve, ayant assisté à la défense de Belfort.

Cette conférence est faite pour l'érection d'une statue au colonel Denfert.

Elle sera suivie d'un concert par la Grande Harmonie. Le prix d'entrée est de trois francs.

Les trois malheureux jeunes gens que l'on a retrouvés noyés, dans une fosse, avant-hier, à Wattrelos, ont été enterrés, hier, après-midi. Ils se nomment Charles-Napoléon et Théodore Callebaut, deux frères, âgés de 18 et 16 ans et Cornille Dupont âgé de 18 ans.

Un ouvrier, employé dans la filature de M. Ferlier, rue du Curoir, a couru, ce matin, les plus grands dangers. Henri Sobry — c'est le nom de l'ouvrier — monté sur une échelle double, était occupé à remettre une vis à un galopin, lorsqu'il se sentit tout-à-coup pris par derrière ; le bas de la veste qu'il portait venait de s'engager dans un des engrenages de l'arbre de transmission. Heureusement pour lui, sa veste n'était pas neuve et Sobry put, par une violente secousse, la déchirer et échapper ainsi à l'horrible mort qui le menaçait.

Mais ce malheureux ouvrier s'était porté trop brusquement en avant, et pour éviter une chute, il ramena aussitôt et non moins brusquement le haut du corps en arrière. Il fut saisi de nouveau par le même engrenage ; mais il était écrit que Sobry ne devait pas mourir aujourd'hui, car la chemise dont son corps était couvert était faite de vieille toile qui céda sous ses efforts désespérés. Pourtant Sobry n'est pas sorti sain et sauf de cette lutte contre la mort ; il est tombé sur le plancher de l'échelle sur laquelle il était monté

et s'est fait une contusion au front, un peu au-dessus de l'œil droit.

Un singulier caissier, dit l'Echo, est celui d'une maison de Lille qui s'est constitué prisonnier lui-même hier au parquet, déclarant qu'il avait soustrait 2,500 fr. par petites sommes à son patron. Le fait a été trouvé exact, mais la famille de ce malheureux dont les facultés mentales ne doivent pas être entières, a immédiatement offert des garanties suffisantes ; on croit que cette affaire n'aura pas d'autres suites.

Ce caissier est père de sept enfants et ne faisait pas de dépenses.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le procès intenté, il y a un peu plus d'un an à M. le maire de Lille par M. Abel Plaquet, belge divorcé, qui avait réquis, mais en vain, l'officier de l'état-civil de procéder à la célébration d'un second mariage que M. Abel Plaquet se proposait de contracter du vivant de sa première femme, conformément à la loi belge qui autorise le divorce.

Le tribunal civil de Lille et le cour de Douai, appelés à se prononcer sur la question, avait donné raison au maire de Lille, sur le motif que la loi qui aboli le divorce en France est essentiellement une loi d'ordre public, que le second mariage de M. Abel Plaquet, du vivant de sa première femme dans la ville de Lille qu'ils habitent encore tous deux et devant l'officier de l'état-civil qui a célébré leur première union, porterait une grave atteinte à l'ordre public français.

La cour de cassation, dans son audience du 15 juillet courant, a cassé l'arrêt de la cour de Douai, en décidant que M. Abel Plaquet, étranger divorcé avait le droit de contracter un second mariage suivant les prescriptions de la loi belge qui seule le régit sur ce point.

L'affaire reviendra devant la cour d'Amiens.

Un grave accident s'est produit mercredi après-midi, rue du Tournai, à Lille, en face de l'estaminet des Bons-Enfants, à l'angle de la rue Mahieu.

J. Gérard, âgé de 42 ans, demeurant rue de la Barre, conduisait une charrette à bras, quand elle fut accrochée par une voiture chargée de fil. La secousse fut si violente que Gérard fut renversé sous la roue de derrière de cette dernière voiture qui lui passa sur la poitrine. Transporté à l'hôpital St-Sauveur, il est mort à cinq heures.

On a amené ce matin à la prison de la gendarmerie, un rattacheur de Tourcoing, Jean-Baptiste D... âgé de 19 ans. Ce jeune homme avait été arrêté, hier soir, à dix heures dans la plaine Six, à Wattrelos, au moment où il se dirigeait vers Roubaix, avec une charge de 16 kilogrammes de tabac belge.

Le métier si envié de propriétaire a parfois de mauvais jours ; Mme veuve B... rue de la Chapelle-Carrette, en sait quelque chose, elle qui, hier, a eu à subir les mauvais traitements d'un de ses locataires, François D... Ce dernier était ivre et sous prétexte de s'expliquer avec Mme B... lui avait appliqué sur la figure le plus joli soufflet que j'aye jamais reçu. On fut quérir l'agent de service rue de Tourcoing, qui arrêta l'ivrogne.

Une ménagère de la rue Decrême, Sylvie R... femme M... déjà condamnée, il y a quelques années, par le tribunal correctionnel de Lille à six mois de prison pour excitation de mineurs à la débauche, a été convaincue, hier, d'exercer de nouveau cet odieux trafic. Elle a été écrouée au dépôt de sûreté.

Hier a comparu devant le tribunal correctionnel à Lille, le sieur Charles C... arrêté, le 6 juillet dernier au moment où il mettait en pièces la vitrine d'un estaminet de la rue du Chemin de fer, où on lui refusait à boire, parce qu'il était ivre. Charles C... a été condamné à dix jours de prison et 5 fr. d'amende.

Il est arrivé dans la Lys à Halluin, un nouvel accident : un ouvrier de la blanchisserie Dassonville, nommé Gustave Gille s'est noyé, dans la journée de mardi. C'était en prenant un bain, après son repas : toujours la même imprudence dont un précédent baigneur a déjà été victime, il y a quelques semaines, à peu près à la même place.

Gille, saisi à son entrée dans la rivière ne parvint même pas, quoique excellent nageur, à la traverser, et tournaya et disparut presque immédiatement sous l'eau. Les recherches organisées aussitôt furent longues et durèrent plus de deux heures, il va sans dire qu'on ne retira qu'un cadavre.

Le corps a été transporté à Menin où Gille demeurait. Ce malheureux ouvrier laisse une femme et trois en-

fants, c'était, paraît-il, un bon travailleur.

Hier, on a mis la main sur un individu au moment où il sortait du bureau de vente de Lille, comme un acheteur sérieux, avec une pendule sur le bras.

Conduit au bureau de police, il a d'abord dit qu'il s'appelait Poltier, mais son nom est F. Pelegrin.

Il habitait un taudis dans le quartier de Wazemmes. On y a trouvé un

On a interrogé plusieurs femmes de grévistes. En général elles se plaignent que les meneurs, par leurs menaces, empêchent les ouvriers de reprendre le travail, mais elles ne veulent désigner personne de peur d'être en butte plus tard, elles et leur famille, à des tracasseries et des actes de vengeance.

Néanmoins, plusieurs ouvriers interrogés ont fait des déclarations à la suite desquelles il a été opéré un certain nombre d'arrestations.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé qu'un coup de feu aurait été tiré par les grévistes sur une sentinelle placée aux abords de la fosse Chabaud-Latour. Nous sommes en mesure de déclarer que cette information est absolument inexacte.

L'autorité militaire, dit la *Vraie France*, a pris ses dispositions pour faire arriver de nouveaux renforts de troupes, si cela devient nécessaire.

Nous extrayons les passages suivants d'un article publié dans l'*Echo de la Frontière*.

« On connaît, sans que nous ayons besoin d'en parler longuement, la sollicitude dont l'Administration des mines d'Anzin entoure son nombreux personnel ; on sait par quelles œuvres charitables et philanthropiques, en dehors des salaires qui sont toujours demeurés élevés, elle a pourvu au bien-être moral et matériel des mineurs. Comment ceux-ci n'ont-ils pas compris ce que leur imposait, nous ne dirons pas la reconnaissance, mais le souci de leurs propres intérêts ?

Ne savent-ils pas que le chômage général des industries a son contre-coup inévitable sur les transactions charbonnières ; que la consommation est aujourd'hui fort au-dessous de la production, et que les directeurs de mines ne continuent l'extraction que pour ne pas laisser sans ressources leurs ouvriers et leurs familles ?

Toutes ces choses sont trop notoires pour que les mineurs d'Anzin les ignorent. Il faut donc chercher ailleurs la cause des événements qui viennent d'éclater.

Chacun l'a dit dès le premier instant : il y a ici des meneurs ; il est venu du dehors un mot d'ordre auquel on a obéi. C'est avec beaucoup d'apparence que l'un de nos confrères rappelle qu'il y a quelques jours, un sieur Jean Lefebvre, de Dorigines, annonçait à un ouvrier de l'Escarpelle « que des grèves devaient écarler dans les fosses environnantes. »

On a déjà opéré de nombreuses arrestations. Nous croyons que la justice, dans l'enquête qu'elle va entreprendre, fera bien de diriger ses investigations dans le sens qui lui est indiqué par le propos auquel nous faisons allusion plus haut.

Du reste, Jean Lefebvre et ses pareils ne sont pas les seuls coupables ; il y en a d'autres, malheureusement, que les tribunaux ne peuvent atteindre et qui, si l'on ne se hâte d'aviser, continueront d'apporter le trouble et la ruine au milieu de notre travail. Nos lecteurs ont déjà deviné de qui nous voulons parler.

Vraiment, quand on voit le flot des petites feuilles révolutionnaires qui inonde les populations ouvrières, on s'étonne, non pas qu'il y ait des grèves, mais bien qu'elles ne soient pas plus fréquentes et plus désastreuses. Un Etat qui laisse le peuple nourrir son intelligence de la lecture de la *Lanterne*, et qui s'étonne, après cela, que l'émeute gronde sous le pavé des villes, nous semble aussi singulier que le serait un propriétaire qui, après avoir bourré sa cave de dynamite, se serait surpris, un beau matin, de se réveiller en morceaux dans les airs.

Un digne d'années après, on le trouve dans un bâtiment appartenant au monastère de N. D. des Anges, ensui, il est installé dans une simple maison de la rue des Orphelins. En 1831, établi déjà depuis longtemps sur propriété des Hospices, il tend à grandir, mais ses accroissements successifs ayant pris toute l'espace, d'autres sont devenus impossibles ; en 1831, il lui faut chercher un nouvel emplacement plus vaste. On pense un instant, à la grande propriété Allard-Destombes, rue de Gand, mais des obstacles surviennent, et *tandem aliquando*, la filature inoccupée de la rue de Lille est achetée.

Il est probable que maintenant le Collège de Tourcoing est à sa place, sinon définitive, du moins à long terme.

G. B.

#### LA GRÈVE

JEUDI SOIR. — La grève ne prend pas d'extension. J'ai parcouru les principales localités. Il n'y a pas eu de rassemblements dans la journée. Cependant ce soir, on annonce que 600 grévistes sont réunis au carrefour de la Vierge. Leur but est de prendre la forêt de Raimies comme point de concentration pour se répandre de là sur les fosses voisines. Deux escadrons de dragons viennent de partir pour les disperser et les renvoyer sur la frontière belge, si c'est possible.

D'après les nouvelles qui nous sont arrivées dans la journée, la gendarmerie continue d'opérer des arrestations. Un grand nombre de mineurs a déjà été mis à la disposition du parquet.

Une bande armée de bâtons a voulu se porter sur Aulch. Elle a été arrêtée par les dragons qui se sont emparés d'une dizaine d'individus.

Une tentative d'évasion a eu lieu mercredi soir à la prison de Béthune.

Un certain nombre de détenus, qu'on évaluait à une quinzaine, ayant à leur tête le nommé Dubuisson, condamné récemment par la cour d'assises de Saint-Omer, ont tenté de faire une brèche au mur de premier enclos, lorsque l'alarme ayant été donnée, les sentinelles, aidées des gardiens, capturèrent les coupables qui furent mis au cachot.

Ils rendront compte prochainement de ce nouveau délit devant la justice.

Le prince de Galles est arrivé dans la nuit de mardi à Boulogne, venant de Londres par Folkestone, à bord du paquebot spécial Victoria, de la compagnie du South-Eastern.

Une suite nombreuse l'accompagnait.

Mardi, vers deux heures du matin, Auguste Vendhomme, âgé de 30 ans, cantonnier préposé à la surveillance des matériaux déposés sur la ligne de Saint-Omer à Calais, a été tué par le train de grande vitesse de Calais à Lille.

Vendhomme avait fait un petit voyage la veille et avait repris son poste à sept heures du soir ; on suppose qu'il a été surpris par le sommeil.

Ce malheureux laisse quatre enfants en bas âge.

Dans la nuit du 15 au 16, on s'est introduit dans une pâture dépendant de la ferme de M. Roussel, cultivateur à Erquinghem, et on a emmené un cheval de trois ans, d'une valeur de 1,400 francs. Depuis lors, on n'a eu des nouvelles ni du voleur ni de l'animal.

Un incendie a éclaté mardi, vers six heures du matin dans un atelier de Tripi qui a été consumée, ainsi que deux petites maisons voisines. La ne se borne pas, malheureusement le désastre, et l'on a à déplorer la mort d'une vieille femme, tombée en enclenchant ou elle était couchée.

Chœur malheureux dans la même famille, et causés l'un par l'autre. L'un de ces derniers jours, un pauvre garçon, atteint d'aliénation mentale était conduit dans une maison de santé à Valenciennes. Son père en conçut un tel désespoir qu'il se suicida. On l'a retrouvé pendu derrière la porte de sa maison.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 juillet. — Louis Gillis, rue de l'Ouest, cour du grand jeu d'arc, 7. — Augustine Vanherpe, au Pile, maison Delannoy, 89. — Alexandre Gerardi, rue Bernard. — Julie Goddyn, rue de l'Hommelet, 184. — Zoé Dufermont, rue de Luxembourg. — Apolline Lemaire, rue de Maljenta. — Léon Dhuyvetter, rue de la Balance, 53.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 juillet. — Henri Flahaut, 1 mois, rue de l'Hommelet. — Louis Fournier, 63 ans, manoeuvre, rue St-Georges. — Joseph Yanhecke, 8 mois, rue de la Limite. — Marie Merman, 1 mois, au Cui-de-Four, cour Gons.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 juillet. — Edouard Choquet, rue St-Roch.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 juillet. — Pierre-Joseph Labens, 25 ans, 1 mois, Rue de Renaix. — Henri-Joseph Rousseau, 36 ans, 7 mois, Hôpital civil. — Euphrasie-Joseph Malait, 56 ans, 10 mois, épouse de François Ducoulombier, rue du Moulin-Fagot. — François-Louis Vanwanbeck, 1 mois, Blanc-Sauz.

MARIAGE du 18 juillet. — Charles-Joseph Duthoit, cultivateur, 42 ans et Virginie Corcez, cultivatrice, 26 ans.

#### CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HEYNDRICKX-DORMEUIL, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victorine-Elisabeth-Joseph DORMEUIL, veuve de Monsieur Julien HEYNDRICKX, décédée à Roubaix, le 16 juillet 1878, à l'âge de 59 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le samedi 20, à 10 heures, en l'église St-Martin à Roubaix. Les funérailles seront chantées à 9 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 22 juillet 1878, à 8 heures, en l'église des RR. Pères Récollets, à Roubaix, pour le repos des âmes de : Monsieur Camille-Jean LEENNECHT, décédé à Roubaix, le 18 mai 1878, à l'âge de 22 ans et 2 mois, et de Monsieur Alphonse-Ernest-Henri LEENNECHT, décédé à Roubaix, le 3 juillet 1878, à l'âge de 18 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETRES-MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Comme nous l'avons annoncé samedi dernier, la *Grande Fanfare* organise avec le concours de la société philharmonique les *Amis Réunis* un concert qu'elle donnera dimanche prochain, 21 juillet, dans les jardins de M. Alfred Motte, rue St-Jean.

Voici le programme de ce concert : 1° PARTIE. — 1. Allegro militaire, xxx *Grande Fanfare*. — 2. La Renaissance, ouverture-Nihoul, id. — 3. Richard Wallace, marche, Sellenick, Amis-Réunis. — 4. Le Préfendu, ouverture Kucken, id. — 5. Mosaïque sur le Pardon de Ploermel, Meyerbeer, id. 2° PARTIE. — 6. Schiller-Marsch, Meyerbeer, *Grande Fanfare*. — 7. Hamlet, (Marche et Air de Ballet) A. Thomas, arrangé par M. L. Montagne, Amis Réunis. — 8. Amoretten Tanze Waizer, Gong, id. — 9. Grande Fantaisie sur Mignon, A. Thomas, arrangé par M. L. Montagne, id. — 10. Aline, polka, L. Montagne, id.

Des cartes d'entrée, au prix de 2 francs, sont déposées à l'hôtel des Pompier et chez les principaux papeteriers.

#### AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Roboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

KERMESSES de l'arrondissement de Lille, le 21 juillet. — Calvaire, à Roubaix ; Harboudin, La Madeline extra-muros, Neuville-en-Ferrain, Péniches, Saint-Michel à Lille.

#### ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Location et réparation, rue du Fontenoir, 58.

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON p<sup>r</sup> fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Tapis—Ameublements BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres, toiles cirées pour parquet, tapis liège et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, somniers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

BARREZ-LEULLETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemway de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Confecions Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — Confecions pour hommes. 14065

Brevets d'invention V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Épicerie—Comestibles OUDAR-FLOREN, rue Inckermann, 4 et Roubaix.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètres et réparation. F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Peintures, Viterrie GORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 23. 14071

Charbons Albert POUTRAIN, rue de Nouveaux. 14070

Mécanicien Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Restaurants FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix. GINIONS, rue Neuve.

#### Changement de domicile FORGE, DENTISTE

Actuellement RUE NATIONALE, 196, LILLE près l'église du Sacré-Cœur Tramway, lettre A.

#### Faits Divers

On écrit d'Agire à la *Charente* :

Dimanche dernier, il y avait fête à Germeville, commune d'Oradour, à deux kilomètres d'Agire, sur la propriété qu'habite M. Gautier, maire d'Agire et député bonapartiste de la Charente.

Quinze ou vingt jeunes gens d'Agire sont allés à cette fête et ont chanté la *Marseillaise* et autres chants républicains. M. le maire d'Oradour est aussitôt arrivé, a ceint son écharpe et leur a ordonné de se taire. Les jeunes gens ont obéi à cette injonction ; à leur retour, ils ont reconnu leurs chants républicains, mais ils ont été tout à coup assaillis par un très grand nombre d'habitants du village et même quelques femmes qui tous, armés de bâtons et de pierres, se sont précipités sur eux et les ont criblés de coups.

On dit que pendant cette scène on a entendu le cri de : Vive l'empereur !

Six trains sont passés mardi en gare de Toulouse, contenant plus de trois mille pèlerins du diocèse de Montpellier qui se rendaient à Lourdes sous la conduite de leur évêque M. de Cabrières.

Informés de leur arrivée, dit l'*Echo de province*, les cercles catholiques d'ouvriers de Toulouse sont allés fraterniser avec les pèlerins.

Le *Journal de la Vienne* dit que le train de pèlerinage de Poitiers et Niort à Lourdes est parti mardi, emmenant 700 pèlerins environ.

Les journaux du Havre annoncent un accident qui a eu lieu à la fabrique de cartouches comprimées pour mines de MM. Davey et Co, aux Chartreux.

Par suite d'une explosion survenue dans un atelier et dont on ignore la cause, quatre ouvriers ont été atteints de brûlures graves ; l'état de deux de ces malheureux donne de vives inquiétudes.

Cinq Peaux-Rouges ont fait hier leur apparition à l'Exposition. Ces hommes, hauts de taille et aux traits réguliers, ont vêtus à la mode de leur pays, c'est-à-dire très-légerement. Leur tête est ornée d'un diadème de plumes de différentes couleurs. Ils sont tatoués sur le visage et sur la poitrine. Quelques-uns ont des verroteries. La vue de ces sauvages au milieu de l'Exposition a produit une véritable sensation. Ils étaient accompagnés d'un officier américain qui leur servait d'interprète. En circulant dans les galeries, ils se sont rencontrés avec des chefs arabes. Indiens et Algériens se sont considérés curieusement.

La *Défense* prétend que M. le général Borel est revenu de Bourges, convaincu qu'il fallait abandonner le camp d'Avor. L'insubordination, les mauvais effets des baraquements, le manque de nourriture, déterminé M. le ministre de la guerre à soumettre ce projet au gouvernement. Avant cet hiver, les quelques troupes qui restent au camp, seront envoyées dans divers casernes de la Côte d'Or.

On sait déjà, par les dépêches d'hier, que le charmant village de Lenk, dans l'Oberland bernois, bien connu des innombrables touristes qui, chaque année, passent à travers les montagnes séparant le canton de Berne du Valais, a été détruit par un incendie. C'est dans l'après-midi du 16 que le feu a éclaté brusquement et avec une telle violence qu'on n'a presque rien sauvé. Deux hô-